



Ces informations sont destinées uniquement aux médecins. Ne pas les communiquer aux patient·e·s.

Tous les documents actuels
peuvent être téléchargés ici.

COMMENT PUIS-JE INFORMER CORRECTEMENT LES PATIENTS ?

Guide à l'attention des médecins lors de leurs consultations avec les patient·e·s et citoyen·ne·s

i

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- La vaccination contre la COVID-19 est facultative et gratuite pour tous les citoyen·ne·s.
- Les vaccins contre la COVID-19 disponibles en Allemagne sont soumis à une procédure d'approbation centralisée, coordonnée par l'Agence européenne des médicaments (EMA) et évaluée par les expert·e·s des autorités nationales du médicament, dont l'Institut Paul Ehrlich. Une autorisation de mise sur le marché des vaccins contre la COVID-19 est accordée conformément à toutes les dispositions applicables à l'autorisation de mise sur le marché d'un vaccin dans l'Union européenne. Un rapport bénéfice/risque positif en constitue la condition préalable. Avant que les vaccins ne soient utilisés, l'Institut Paul Ehrlich teste la qualité, l'efficacité et la sécurité, ce qu'il confirme par la libération des lots par le gouvernement.
- Dans un premier temps, un certificat de vaccination établi par vos soins à l'attention de vos patient·e·s ne sera pas requis. Au cours de la seconde phase de vaccination, il pourrait être nécessaire que des patient·e·s présentant certains antécédents médicaux nécessitent un certificat médical. Votre rôle est tout d'abord de conseiller vos patient·e·s et de les orienter vers les centres de vaccination. Veuillez également vérifier les règlements respectifs de votre Land, car les procédures peuvent s'avérer différentes d'un Land à l'autre.

Informez-vous maintenant !
Tél. 116117

COMMENT ? QUI ? QUAND ? – L'ESSENTIEL EN BREF

- La vaccination a lieu progressivement : en effet, nous devons protéger en premier les personnes les plus vulnérables. Bien sûr, l'objectif est de garantir progressivement à toute la population l'égalité d'accès à la vaccination contre la COVID-19.
- La vaccination des citoyen·ne·s qui courent un risque particulièrement élevé de développer une forme grave ou mortelle de la maladie ou qui présentent un risque professionnel particulièrement élevé de s'infecter ou d'infecter d'autres personnes vulnérables est prioritaire.
- La vaccination se fait par voie intramusculaire, et non sous-cutanée (également en cas de trouble de la coagulation/anticoagulation) : à l'aide d'une aiguille fine, avec précaution et avec une compression ultérieure.
- Ce n'est qu'ensemble et en faisant preuve de solidarité citoyenne que nous parviendrons à revenir à une vie quotidienne normale.

FIL CONDUCTEUR DE LA CONSULTATION

- En tant que médecin, adressez-vous à vos patient·e·s et aux citoyen·ne·s qui sont disposé·e·s à se faire vacciner pour leur parler de la vaccination contre la COVID-19. Les personnes devant se faire vacciner sont ainsi plus enclines à poser des questions et à exprimer d'éventuelles préoccupations autour de la vaccination.
- Communiquez et expliquez dans un langage simple et aussi accessible que possible.
- Établissez la confiance, prenez au sérieux les préoccupations des personnes qui doivent se faire vacciner - beaucoup d'éléments peuvent être clarifiés en répondant calmement aux questions.
- Réagissez aux questions et aux préoccupations des patient·e·s et offrez-leur votre soutien en leur apportant des réponses.
- Tenez-vous en aux faits, évitez si possible d'entrer dans une discussion sur la théorie du complot : vous ne devez pas réfuter les idéologies, mais instruire sur le vaccin contre le coronavirus.
- Une recommandation personnelle de votre part en tant que personne de confiance est importante et a un grand impact sur les patient·e·s.
- Indiquez-leur le site www.corona-schutzimpfung.de pour qu'ils disposent d'informations à jour.



Principaux points de contact pour les médecins



- L'application STIKO gratuite du Robert Koch Institut fournit des réponses à des questions autour des conseils individuels de vaccination (version web : www.stiko-web-app.de)

- De plus amples informations sont disponibles sur : www.rki.de/covid-19-impfen et www.pei.de/coronavirus

Mentions légales :

Bundesministerium für Gesundheit
Unité Relations publiques, publications, 11055 Berlin
www.bundesgesundheitsministerium.de
Dernière mise à jour Décembre 2020, 1^{re} édition
Numéro de commande : BMG-G-11136